

FEUILLE DU JOUR.

NOUVELLES DE PARIS.



Correspondance particulière.

Paris, 4 mars 1848.

Proclamations du gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le ministre des finances,

Considérant qu'il importe au bien-être de la République que tous les travaux reprennent leur cours et que le commerce rentre le plus promptement possible dans ses voies normales d'activité;

Considérant que le meilleur moyen d'atteindre ce double but est de rétablir la prompte circulation du numéraire;

Considérant que les nouvelles parvenues de tous les points de la République établissent que la perception des impôts s'opère régulièrement et que de toutes parts la manifestation d'un véritable patriotisme fait espérer des rentrées continues et fructueuses;

Considérant que le trésor a dès à présent à sa disposition le numéraire nécessaire à l'acquittement du semestre des rentes 5 0/0, 4 1/2 0/0 et 4 0/0;

Considérant que l'anticipation du semestre, favorable à tant d'intérêts, n'occasionne aucune perte au Trésor;

Considérant que les dépenses de tous les services sont couvertes par les rentes, dont la réalisation est assurée par le retour à l'ordre et par la sécurité de tous;

Arrête ce qui suit :

Le paiement du semestre des rentes 5 0/0, 4 1/2 0/0 et 4 0/0, échéant le 22 mars courant, s'effectuera à Paris et dans les départements, aux caisses ordinaires, savoir :

A Paris, à dater du 6 mars courant;

Dans les départements, à dater du 13 mars.

Paris, le 4 mars 1848.

Signé : GOUDCHAUX.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. --- Egalité. --- Fraternité.

Le Gouvernement provisoire de la République à ses concitoyens :

La République, en même temps qu'elle garantit les droits de tous, est appelée à servir tous les intérêts; le premier sentiment du Gouvernement provisoire a été de soulager les souffrances si vives des citoyens que la bataille avait amenée dans les rues.

Des secours sont accordés aux blessés; les travaux publics ont repris leur cours dans toutes les administrations; des ateliers nationaux fournissent aujourd'hui du travail, à plus de 10,000 ouvriers.

Pendant que nous nous efforçons à rendre le présent moins pénible, la commission permanente du gouvernement recherche les moyens de résoudre pour l'avenir les plus grands problèmes de l'industrie.

Grâce à ces premières mesures, la paix des rues s'est rétablie; mais la secousse d'une commotion aussi forte laisse encore un certain ébranlement dans les esprits comme dans les intérêts.

Le petit commerce, qui n'a qu'un accès difficile à la Banque, a besoin qu'on étende jusqu'à lui le bienfait du crédit; le Gouvernement provisoire s'occupe de créer très-prochainement pour lui un comptoir d'escompte.

La presse, cet instrument si puissant de civilisation, de liberté, et dont la voix doit rallier à la république tous les citoyens, la presse ne pouvait rester en dehors de la sollicitude du Gouvernement provisoire. Résolu comme il l'est à maintenir tous les impôts pour acquitter les engagements et assurer le service de l'Etat, il ne pouvait considérer comme un simple revenu fiscal une taxe essentiellement politique. Le timbre des écrits périodiques ne saurait être continué à un moment où la prochaine convocation des assemblées électoralles exige l'expression libre de toutes les opinions de tous les sentiments, de toutes les idées. La pleine liberté de discussion est un élément indispensable de toute élection sincère.

Le Gouvernement provisoire, embrassant dans leur ensemble les intérêts les plus pressants, a décrété les mesures suivantes :

Art. 1^e. Le ministre des finances est autorisé par les considérations exposées dans son arrêté, à payer d'avance, et à dater du 6 mars, à Paris, du 15 mars dans les départements, le semestre des rentes qui échoit seulement le 22.

Art. 2. Un comptoir d'escompte sera établi sous le titre de *Dotation du petit commerce*,

Art. 3. L'intérêt du timbre sur les écrits périodiques est supprimé.

Concitoiens, le Gouvernement provisoire s'adresse à tous les contribuables avec une pleine confiance dans leur patriotisme. Les difficultés passagères de la situation ne lui inspirent aucune crainte; la France intelligente, la France unie est la plus riche et la plus forte des nations. La République, pour accomplir de grandes choses, n'aura pas besoin de l'argent qu'absorbait la monarchie pour en faire de misérables. Mais son action est l'action de tous; il faut que chacun serve la patrie dans la mesure de ses moyens; nous demandons aujourd'hui aux contribuables de payer d'avance l'impôt de l'année pour

mettre le Gouvernement provisoire à même de secourir toutes les souffrances, de rendre l'activité à toutes les transactions, et de répandre les bienfaits du crédit à tous ceux dont le travail augmente les richesses.

Concitoiens, vous pouvez compter sur le dévouement inflexible du Gouvernement provisoire: laissez-lui l'orgueil de croire qu'il peut aussi compter sur vous.

Les membres du Gouvernement provisoire,
Signé : Dupont (de l'Eure), Flocon, Marrast, Albert
(ouvrier), Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux, Marie, Louis-Blanc, Arago, Garnier-Pagès.

Dépêches télégraphiques.

Le sous-préfet d'Avranches,

3 mars, 4 heures.

Un capitaine, parti de Jersey hier soir, a déclaré que la duchesse d'Orléans, ses enfants, M. Guizot et le général..... étaient arrivés lundi soir, venant de Granville. Le gouverneur de l'île avait mis à leur disposition un bâtiment à vapeur pour les passer en Angleterre..... (*Interrompu par la nuit.*)

— La lettre suivante vient d'être adressée au ministre de l'intérieur :

Rouen, 3 mars 1848.

Citoyen ministre,

L'ex-roi Louis-Philippe, caché depuis plusieurs jours dans les environs de Trouville, a traversé, à la marée d'hier au soir, de Honfleur au Havre, et là, il s'est embarqué pour l'Angleterre, sur le bateau à vapeur l'*Express*. Les préparatifs de ce départ ont été soigneusement gardés secrets, et les capitaines des bateaux à vapeur qui ont servi à ce départ sont même restés dans l'ignorance du fait auquel ils prestaient assistance. Je n'ai été prévenu qu'à l'instant par une des personnes qui ont coopéré à cet embûche.

— La proclamation de la République a eu lieu le 29 février, à Strasbourg avec une grande solennité. 3000 hommes de la garde nationale et toutes les troupes de la garnison, composée du 14^e et du 15^e d'artillerie, du 2^e bataillon des chasseurs de Vincennes, du 3^e de ligne, du 17^e léger, du 4^e des hussards, et du train des pares d'artillerie, formant un total de 3000 hommes, sont venus se ranger sur la place Kléber. Une allocution a été prononcée par M. Lichtenberger, président de la commission départementale. On a tiré ensuite une salve de 101 coups de canon du haut des remparts. Les autorités civiles et militaires ont parcouru les rangs de la garde nationale et de l'armée, aux cris de : *Vive la République; vive la nation; vive l'armée; vive la garde nationale!* Les musiques n'ont cessé de jouer des airs patriotiques. Le soir, la ville tout entière était illuminée.

— Ainsi que nous l'avons déjà dit, la police de sûreté n'a pas cessé de fonctionner, et depuis quelques jours elle a fait de nombreuses arrestations; les agents ont notamment arrêté, hier et aujourd'hui, six des incendiaires de Rueil.

Par suite des ordres donnés par M. Caussidière, délégué au département de la police, les agents ont arrêté plusieurs individus qui avaient installé, sur les boulevards et sur les places, des jeux de hasard à l'aide desquels ils trompaient la bonne foi des ouvriers. Partout les citoyens se sont empressés de prêter main forte aux agents de la police.

Hier soir, les Allemands résidants à Paris, se sont réunis pour former une société républicaine; ils ont choisi pour chef de la société, le poète Heuvegh.

— Le ministre des finances vient de décider :

Qu'à partir de demain, 4 mars courant, et jusqu'à nouvel ordre, l'intérêt des bons du trésor sera fixé savoir :

A quatre et demi pour cent par an pour les bons de trois à cinq mois d'échéance;

A cinq pour cent par an pour les bons de six mois à un an.

— Le Gouvernement provisoire a fait demander à toutes les administrations départementales, des renseignements officiels sur la population exacte des départements. Ces renseignements doivent servir à combiner les bases du nouveau système électoral de la France.

— On annonce l'arrivée à Paris d'une députation du peuple suisse, chargée de remettre une adresse au Gouvernement provisoire.

— Une députation nombreuse de citoyens, composée d'ouvriers et de jeunes gens des écoles, s'est transportée chez le nonce du pape pour lui remettre une adresse en l'honneur de Sa Sainteté Pie IX. Cette députation a été accueillie avec un véritable bonheur par le représentant du saint Père qui a promis de faire parvenir l'adresse à Rome dans le plus bref délai.

— M. Delley, chargé d'affaires de Suisse à Paris, a eu une longue entrevue avec M. de Lamartine.

— On prépare en ce moment de nouveaux timbres à l'effigie de la République.

— On écrit de Strasbourg, 1^{er} mars, qu'à la suite de l'agitation générale qui s'est manifestée sur les bords du Rhin, le Grand-Duc de Bade a résolu de doter ses états d'une constitution établie sur des bases très larges.

Les jeunes gens de Kehl sont venus faire une promenade à Strasbourg, précédés du drapeau tricolore.

— Mgr. l'archevêque de Paris, vient de nommer le père

Lacordaire, vicaire-général du diocèse.

— Nous apprenons positivement que les élections pour la formation de l'Assemblée Constituante, auront lieu du 1^{er} au 10 avril prochain.

— On a annoncé à tort que M. Auguste Avond, était nommé commissaire provisoire du département de l'Allier. Il remplira les fonctions de secrétaire intime de M. Crémieux.

— Les enrôlements dans les bataillons de la Garde nationale mobile parisienne ont pris un développement prodigieux. D'après le décret d'organisation du gouvernement provisoire, l'effectif de chacun de ces bataillons doit être de 1058 hommes pour les 24 bataillons. Le nombre des enrôlés s'élevait hier au-delà de 31,000, en sorte que les conseils de révision devront faire un choix pour conserver seulement les hommes les plus valides.

— Une réunion générale de tous les officiers généraux de marine a eu lieu hier, au ministère de la marine, afin de s'entretenir sur les dispositions des marins à l'égard du prince de Joinville. Rien n'a transpiré sur les résultats de cette réunion. On sait seulement que plusieurs officiers généraux, tout en reconnaissant la popularité dont jouissait le prince dans la flotte ont exprimé leur conviction que la République française serait saluée désormais avec transport par tous les marins qui font partie de la marine royale française.

On espère recevoir des nouvelles d'Alger demain au ministère de la marine.

— Tout le monde se demande comment le gouvernement provisoire de la République parviendra à faire face aux dépenses énormes que l'on prévoit. Nous croyons que le gouvernement serait entendu de la nation entière s'il faisait un appel aux contribuables et s'il engageait tous ceux qui sont en position de le faire, d'offrir à la patrie de payer le double de leurs contributions. Dans ce cas les revenus particuliers seraient chargés de dresser la liste des citoyens qui auraient donné cette preuve de patriotisme et leurs noms seraient affichés dans les communes et les arrondissements dont ils font partie.

— Une commission générale va être nommée afin de s'occuper des modifications à apporter dans les emplois de divers ministères et dans les chiffres des traitements des fonctionnaires publics.

— La *Liberté corrigée par elle-même*. — Hier, sous les arcades de Rivoli, deux facons de Muscadins suivaient deux dames à tournure décente et distinguée; à la suite de quelques propos hasardés, l'un d'eux s'aventure à toucher le coude de la plus jeune; puis, sur un geste d'indignation de celle-ci, il fait mine de lui prendre la taille en disant tout haut, la main négligemment portée à son chapeau : « Ah ! Madame, au nom de la République... » Un éclatant soufflet résonne à l'instant même, et notre homme se retournant, se trouve face à face avec un grand gaillard aux formes athlétiques. « Mais, citoyen, je suis libre; je crois d'agir comme bon me semble avec ces dames. »

— Soit, lui répond le redresseur de torts, qui appartient évidemment à la classe de la petite bourgeoisie; mais moi, je ne suis pas moins libre de vous donner un soufflet. » Et tous les passants d'applaudir.

— Quelques troubles ont eu lieu le 28 février à Draguignan. Les barraques de l'octroi ont été incendiées, et les registres des contributions indirectes ont été brûlés. Une enquête a fait connaître l'auteur d'un vol qui a été commis. C'était un ouvrier, qui a été livré immédiatement à la justice.

— Des troubles ont eu lieu à Altkirch (Haut-Rhin). On a pillé six maisons appartenant à des israélites, et démolie une partie de la synagogue. La garde nationale, qui s'est réunie immédiatement, n'a pas tardé à rétablir l'ordre.

— L'exemple donné par la garde nationale de Paris, a été imité spontanément dans toutes les villes des départements, et partout l'effectif de la milice citoyenne a été plus que doublé. Les jeunes gens se présentent volontairement pour faire inscrire, et un grand nombre de citoyens, que leur âge ou leurs infirmités exemptaient du service, ont voulu contribuer au maintien de l'ordre public.

— Une lettre de Strasbourg porte que le poste badois du Pont-du-Rhin, à Tiell, qui était de vingt hommes, a déserté avec armes et bagages, et se trouve à la citadelle de Strasbourg.

— Il est question de composer le conseil des ministres de la République de quatorze membres, qui recevraient chacun un traitement de 25,000 francs. Les quatorze ministères seraient formés des départements des finances, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine, des travaux publics, de la justice, du commerce, des cultes, de l'intérieur, de la poste, des beaux-arts, de l'agriculture, des colonies et de l'Algérie.

FUNÉRAILLES DES VICTIMES

DES 22, 23 ET 24 FÉVRIER.

Les pourtours intérieur et extérieur du Temple de la Madeleine étaient tendus de noir et décorés de drapeaux et de couronnes.

Au fronton était cette inscription :

Aux Citoyens morts pour la Liberté!

Au milieu du chœur s'élevait un immense catafalque en

grand, figurant un temple antique entouré de trépieds.

Des bancs tendus en noir garnissaient la nef.

Aucune place particulière n'était réservée aux membres du gouvernement provisoire.

Le clergé de la Madeleine a seul officié.

Sous le pérystile du temple étaient les choristes et les musiciens des théâtres lyriques joints aux orphéonistes.

Voici les morceaux qui ont été exécutés :

Marche funèbre de Cherubini ; — Le chœur de Rameau ; — Le serment de Guillaume-Tell de Rossini ; — Le chœur d'Haydn ; — La prière de Moïse de Rossini ; — La Marseillaise.

A une heure, le service a commencé ; à une heure et demie, la tête du cortège était au boulevard Bonne-Nouvelle.

COLONNE DE JUILLET.

Au sommet de la colonne flottait un immense étendard national et un autre noir étoilé d'argent. Tout autour de la colonne étaient des trépieds funèbres ou brûlaient des feux de couleurs,

Devant la porte des caveaux, sur le terre-plain bitumé, était un portique et des trépieds sur deux rangs.

Tout le pourtour de l'extérieur était entouré de banderolles aux trois couleurs.

Une tribune élevée était dressée en avant pour les membres du gouvernement provisoire.

Dès 10 heures, les gardes nationaux de Paris et de la banlieue, les troupes de ligne et de cavalerie, l'artillerie sans canons, les décorés de juillet, les corporations, les sociétés, les collèges, les écoles se réunissaient autour de la Madeleine, sur les boulevards et place de la Concorde.

Une foule immense garnissait les boulevards ; les fenêtres, les arbres, les portes St-Denis et St-Martin étaient envahis par les curieux.

LE CHAR.

Le char, précédé et suivi de citoyens qui portaient les bâtonnets républicains, avait la hauteur d'un 2^e étage, et était trainé par huit magnifiques chevaux blancs richement caparaçonnés. Il était couvert de lauriers et de drapeaux aux trois couleurs. La statue de la Liberté était au sommet ; deux mains de bronze unies, insigne de l'Union, étaient de chaque côté, puis ces mots : *Liberté, Egalité, Fraternité*. Devant : *Vive la République française*. Les membres du Gouvernement provisoire, ayant en tête Béranger, suivaient le char. Après eux, venaient les autorités civiles, la magistrature et tous les corps constitués.

On évalue à 200,000 le nombre des spectateurs qui couvraient les boulevards, et à 250,000 le nombre des citoyens qui faisaient partie du cortège.

Les choristes de l'Opéra, après la cérémonie de la Madeleine se sont rendus auprès de la colonne de juillet pour répéter leurs chants.

Le défilé du cortège a duré deux heures et demie.

Les corbillards qui portaient les corps des citoyens morts pour la liberté étaient au nombre de cinq ; c'étaient des chars d'une grande simplicité, couverts de bouquets et couronnés d'immortelles et pavoisés du drapeau national.

M. de Cormenin est souvent appelé près du Gouvernement provisoire pour donner son opinion sur la manière d'organiser l'assemblée nationale, et de faire les élections générales.

Des personnes en position d'être bien informées mentionnent le fait suivant. Au moment où Louis-Philippe rentrait aux Tuilleries, après avoir passé en revue les troupes qui stationnaient dans la cour du Carrousel, le général Carbonel aperçut le flot populaire qui allait envahir la demeure royale. Le roi est perdu, s'écria-t-il, si on ne détourne pas un instant l'attention de cette masse d'hommes, et au même instant, arrachant un fusil à un garde national, et s'étant avancé de quelques pas, il tira sur elle. Il fut massacré à l'instant même, mais son but était atteint, il avait procuré à Louis-Philippe les quelques minutes qui lui ont permis de se sauver avant l'invasion de ses appartements.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

On assure qu'aujourd'hui même M. le prince de ligne, ambassadeur de Belgique à Paris, a dû se mettre en rapport et ouvrir les communications diplomatiques avec M. de Lamartine, membre du Gouvernement provisoire, chargé du portefeuille des affaires étrangères.

Les journaux de la Suisse confirment la nouvelle qu'une agitation extrême régnait le 1^r mars dans tout le canton de Neuchâtel. Le comité central patriote, composé des délégués de toutes les parties du pays, devait se réunir à la Chaux-de-Fonds, le 1^r mars. Un *post scriptum* d'une lettre particulière, confirmée par la *Suisse*, journal de Berne, annonce que la République a été proclamée, le 29 février, à la Chaux-de-Fonds et au Locle. Un grand mouvement devait éclater le lendemain dans toutes les autres parties du pays.

Nous recevons aujourd'hui le relevé des recettes des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre pendant 4 jours seulement, du 20 au 24 février.

Les recettes de Paris à Rouen se sont élevées à 107,130 fr.

80 e., dont 40,431 fr. 80 e. pour 7,787 voyageurs et 66,699 fr. pour les marchandises.

Les recettes de Rouen au Havre se sont élevées à 37,688 fr. 05 e., dont 12,645 fr. 20 e. pour 3,440 voyageurs, et 25,042 fr. 85 e. pour les marchandises.

Lyon, 6 mars 1848.

L'ordre le plus parfait continue à régner dans notre ville.

Les ouvriers ont repris en grand nombre leur travail. Le commerce a repris également l'activité que la confiance publique un moment ébranlée lui avait fait perdre.

On a commencé ce matin la démolition de la caserne des Bernardines et des fortifications élevées sur le plateau entre la Croix-Rousse et Lyon.

Les garçons boulangers et les garçons bouchers se sont réunis hier et avant hier pour demander une augmentation de salaire. Les réunions et les promenades qui les ont suivies ont eu lieu avec ordre.

Nous engageons vivement les travailleurs qui présentent des réclamations pour l'augmentation de leurs salaires ou pour la diminution des journées, à rentrer dans leurs ateliers une fois leurs demandes formulées. Le Gouvernement provisoire s'occupe activement, comme on sait, de résoudre le problème qui vient d'être posé. Tous les intérêts seront consultés et une conciliation ne peut manquer d'avoir lieu, mais il est important pour tous que le travail reprenne, que la confiance renaisse de toutes parts. Le chômage, loin de conduire rapidement au but désiré, ne ferait que l'éloigner et qu'ajourner les espérances fondées des travailleurs de tout genre.

M. E. Baune, commissaire du gouvernement provisoire de Paris, est arrivé mercredi à Saint-Etienne. M. Baune s'est présenté immédiatement à l'Hôtel-de-Ville, où sont concentrés presque tous les pouvoirs administratifs. Après avoir fait connaître ses pouvoirs et expliqué sa mission, M. le commissaire du gouvernement a pris connaissance de tout ce qui avait été fait depuis le jour où notre ville avait connu le renversement de la monarchie et la constitution de la République française. M. Baune a fait plus que d'approuver les actes de l'administration provisoire de Saint-Etienne, il les a loués sans restriction ; il a maintenu les fonctions aux hommes dévoués et de cœur qui s'en étaient chargés : à M. Hyp. Royet, le poste d'administrateur provisoire de la préfecture de la Loire, résidant à Saint-Etienne ; à M. Duchêne et Soviche, la délégation de la sous-préfecture ; à M. Malaure, les pouvoirs d'armer et de faire délivrer des armes aux gardes nationales du département dissoutes par le pouvoir déchu ; à tous, M. le commissaire du gouvernement a témoigné sa satisfaction la plus vive.

M. Baune a pris plusieurs fois la parole, et avec cette éloquence que donne la conviction et qui part du cœur, il a enthousiasmé son nombreux auditoire.

Le soir, la musique de la garde nationale, qui est formée des membres du Cercle musical, est venue exécuter la *Marseillaise* dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

M. le commissaire a témoigné à la garde nationale toute la joie de l'enthousiasme dont elle est animée pour le nouveau gouvernement.

Le cri de : *Vive la République !* a répondu chaque fois au *Hymne de Paris*.

L'administration du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon a invité les municipalités de toutes les communes qu'il traverse à établir des postes de gardes nationaux dans les embarradères et sur les points principaux pour les défendre, de concert avec les gardiens et les cantonniers mobilisés pour ce service extraordinaire de surveillance. Des troupes ont également été placées, sur la demande de la compagnie, dans les embarradères et les ateliers de Lyon, de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne. Une compagnie d'infanterie a été envoyée de Lyon au hameau du Burel pour protéger les ouvrages d'art qui existent sur ce point.

Grâce à ces mesures et au bon esprit de la population, la circulation des voyageurs et des marchandises n'a pas été un seul instant troublée, et le service a pu être maintenu, comme par le passé, même pendant la nuit.

Départements.

On a reçu des nouvelles d'Alger jusqu'au 24 février.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville n'avaient pas encore quitté cette ville.

Le duc d'Aumale avait fait afficher le 27 les deux dépêches du 24 février, annonçant la constitution d'un ministère avec le concours de M. Odilon Barrot, l'abdication du roi et la régence de Mme la duchesse d'Orléans. Après avoir transcrit ces dépêches, le duc d'Aumale ajoutait :

Le gouverneur-général, connaissant le patriotisme de tous, n'a ajouté rien à ces nouvelles. Rien ne saurait changer nos devoirs, ni altérer notre dévouement envers la France.

Le lendemain, 28, à l'arrivée de la corvette à vapeur de l'Etat le *Titan*, venant de Toulon, le duc d'Aumale a porté à la connaissance de la population et de l'armée, la dépêche télégraphique du 24, à dix heures du soir, annonçant la composition du gouvernement provisoire.

Après avoir dit qu'il n'avait reçu de France aucune communication officielle, mais qu'il était informé que la dépêche dont nous venons de parler, avait été adressée à tous les préfets et sous-préfets, le duc d'Aumale en donnait texte et ajoutait :

Le gouverneur-général ne peut que répéter ce qu'il disait hier : Rien n'est changé à nos devoirs envers la France. La population et l'armée attendront dans le plus grand calme les ordres de la mère-patrie.

Les journaux de la colonie ne contiennent aucune nouvelle importante.

On écrit de Valence :

Les manifestations dont nos remparts inutiles ont été l'objet, faisaient un devoir à leurs gardiens fidèles d'accorder au bon sens populaire toutes les concessions compatibles avec les intérêts qu'ils sont chargés de défendre. Nous apprenons avec plaisir que les officiers du Génie dans la Place, ont compris cette position en désignant de suite la majeure partie de nos vieilles murailles pour être démolie, du moment que la ville y voudra et désignera des fonds pour cet objet.

On écrit de Toulon :

La plus parfaite tranquillité règne dans notre ville, où les ordres du nouveau gouvernement sont exécutés ponctuellement.

L'esprit de la population est excellent et la garde nationale fait son service avec le plus grand zèle.

Le bruit s'étant répandu que plusieurs vaisseaux de l'escadre allaient prendre la mer, le conseil municipal, qui est en permanence, a décidé que le maire serait prié de demander à l'amiral-préfet les motifs de la sortie de ces bâtiments.

Il a été répondu que les vaisseaux *Hercule*, *Jemmapes* et le *Jupiter* sortaient pour continuer leurs essais, mais qu'ils ne devaient pas dépasser les îles d'Hyères.

Toutes les autorités, à l'exception du sous-préfet, qui a déserté son poste, ont consenti à rester en place, de sorte que les divers services n'auront nullement à souffrir du changement qui vient de s'opérer.

L'abdication de Louis-Philippe et la formation d'un gouvernement provisoire furent connus ici le 23 au soir, et dans la nuit on fit partir pour Alger la corvette à vapeur le *Titan* avec des dépêches pour le duc d'Aumale, gouverneur de l'Algérie, et pour le prince de Joinville, qui se trouve à Alger avec sa femme. Nous ignorons si c'est par ordre du gouvernement que l'autorité maritime a expédié ce valeur.

Une dépêche du ministre de la marine prescrit à l'autorité maritime de lui adresser immédiatement un relevé exact des vaisseaux qui pourraient être armés promptement.

Étranger.

On mande de Gênes, 1^r mars :

Le peuple s'est porté à la maison des jésuites qu'il a saccagée. Tout a été brisé et jeté par les croisées, à l'exception des objets appartenant au culte, qui ont été respectés. On disait que les jésuites, ne trouvant plus dans la ville un asile sûr, se sont retirés sur un navire en rade.

ALLEMAGNE.—PRUSSE.—*La Gazette d'Etat de Prusse* du 2 mars publie une série de correspondances datées de Strasbourg, de Bruxelles et d'Amsterdam sur les événements de Paris, et quoiqu'elle ait connaissance de la proclamation de la République elle répète les bruits répandus dans ces diverses villes qu'une contre-révolution avait eu lieu à Paris à la date du 27 février. Le même journal publie une dépêche télégraphique de Bruxelles en date du 1^r mars annonçant que l'armée belge est réunie et se dirige sur les frontières de France que tous les étrangers ont reçu l'ordre de quitter la Belgique dans les 24 heures, et que tous les partis se réunissent en Belgique pour soutenir le gouvernement.

Les fonds publics avaient éprouvé une baisse considérable à la bourse de Berlin depuis qu'on y connaît les nouvelles de Paris. Le 3 et demi p. %, qui était coté le 28 février 1848 à 89 3/4 est tombé à la bourse du 1^r mars à 80 3/4. C'est par conséquent une baisse de 9 %. Les affaires étaient d'ailleurs complètement nulles.

La Gazette d'Etat de Prusse, dans un article qui émane de sa rédaction, basarde quelques mots menaçants. Loin de nous, dit ce journal, la pensée de nous imposer dans les affaires intérieures de la France. Ce pays peut former son gouvernement comme il l'entend, mais nous devons toujours avoir devant les yeux le souvenir de l'abaissement profond de la patrie allemande qui n'est pas encore loin de nous. Nous devons surveiller de près les mouvements de la France, afin que s'il se manifeste de nouveau des désirs tendant à s'emparer de nos campagnes, désir que l'on représentera peut-être comme des tentatives pour rendre les peuples heureux d'après les théories que l'on a nourries en France, l'Allemagne soit prête à repousser de toutes ses forces, et s'il le faut avec du sang toutes les tentatives de ce genre.

La Prusse, nous l'espérons, ne reculera pas devant la nécessité de donner le bon exemple. Fidèle à ses devoirs envers la Confédération, elle se placera si elle est attaquée auprès des autres confédérés allemands avec toutes les forces qu'elle pourra réunir. Elle croit pouvoir attendre avec confiance la reciprocité des autres confédérés.

Nous sommes convaincus que les autres grandes puissances parleront haut et ferme comme nous. Nous ne souffrirons pas qu'il soit porté aucune atteinte aux Traité qui ont produit la paix européenne depuis plus de 30 ans. Nous regarderons la violation des traités comme une déclaration de guerre.

Il y a quelques jours nous rappelions à nos lecteurs l'adage *Se vis pacem para bellum*. Nous ne regarderons donc pas les préparatifs de la Prusse et de l'Allemagne quelqu'endroit qu'ils puissent être comme un avant-coureur de la guerre, mais seulement comme une garantie de la conservation de la paix.

BERLIN, 25 février.—Une crise semble se préparer dans la Bohême au moment où le gouvernement autrichien se trouve dans la nécessité d'employer toutes ses forces pour dompter le mouvement dans la haute Italie : cela explique la position qu'une partie de l'armée prussienne a prise à la frontière de Bohême.

LYON.—Impr. de Cl. REY, dirigée par Constant JACOTTET, place de la Charité, 18.